

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

**du 13 Janvier
2016**

Le Mercredi 13 Janvier 2016 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués 7 Janvier 2016 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, FERRARI Laura, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, BURILLON Carole, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, BOUDOT Christophe, DESBOS Eric, BONNIEL CHALIER Pascale, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, RITTER Michel, DELACROIX Pierre, AUZIAS Anne, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : GLOPPE Benjamin, FONDEUR Marie-Odile, MICHONNEAU Elsa,

Excusés : Mmes & MM : TOURAINE Jean-Louis, LEBUHOTEL Bruno,

Absents : Mmes & MM : POURCHER Victoria

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 13 janvier 2016



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON,
Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, messieurs, bonsoir.

Mme FERRARI sera notre secrétaire de séance, je vais lui
demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous avons le quorum.

Nous aurons l'occasion de nous revoir vendredi soir mais,
d'ores et déjà, je vais vous souhaiter une très bonne année 2016 pour
vous et tous vos proches avant de commencer ce Conseil
d'Arrondissement, le premier de l'année 2016.

1. Adoption du procès-verbal de la séance 2 décembre 2015

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de rectification
sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je mets l'adoption de ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. **Lyon 8^{ème} - Ilot Berliet - Convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon autorisant la mise à disposition d'une emprise pour les besoins du chantier relatif à la réalisation des voiries et des espaces publics. EI N° 08306 - N° inventaire 08306T001**

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, l'objet de cette délibération est d'approuver une convention de mise à disposition d'une parcelle qui a été achetée par la Ville dans le cadre du PUP Berliet en vue de la construction d'un groupe scolaire. Mais, pendant le temps du chantier, la Métropole en a besoin notamment pour les aménagements de voirie. Elle a donc sollicité la Ville afin que cet espace puisse lui être prêté le temps des différents chantiers.

Dans la délibération, on notera une petite erreur : la convention prendra effet à partir du 22 février et non du 21 janvier et expirera le 21 janvier 2018.

Je vous remercie de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Des questions ? (*Non*)

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité je vous remercie.

3. **Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 87 000 euros sur le Fonds d'intervention Culturel - Approbation d'une convention**

Mme STEFANI-JACOB.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit d'attribuer ce soir une subvention de fonctionnement à 5 associations. Nous sommes plus particulièrement concernés dans le secteur du cinéma par le festival « Les Inattendus » qui se tient tous les deux ans à la MJC de Monplaisir et qui se déroulera cette année du 22 au 30 janvier. C'est un festival de cinéma indépendant.

Il vous est proposé que la Ville apporte son soutien en allouant à cette association une subvention de fonctionnement de 18 000 € pour l'organisation du festival. L'année dernière, la subvention était de 20 000 €.

L'autre association, c'est Regard Sud qui organise depuis 15 ans le festival « Fenêtre sur le cinéma du sud » à l'institut Lumière. Ce festival unique en Rhône-Alpes fait découvrir au public des œuvres cinématographiques des pays du Maghreb et du Moyen-Orient pour aller à la découverte de ces pays.

La proposition de subvention est de 8 000 € contre 10 000 € l'année dernière.

Dans le secteur poésie, nous avons l'Espace Pandora qui s'occupe de l'organisation du volet lyonnais du « Printemps des Poètes ». Cette année, ce sera la 18^{ème} édition qui aura lieu du 5 au 12 mars et qui, dans les différentes propositions, célébrera la poétesse lyonnaise Louise LABE dont ce sera le 450^{ème} anniversaire de la mort. En vue de l'Euro, il y aura aussi des animations football et poésie.

La proposition de subvention est de 38 000 € contre 40 000 € l'année dernière.

Mesdames et messieurs, chers collègues, si cette convention vous agréée, je vous propose de l'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

4. Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et à l'Association « Com'Expression », ainsi qu'à l'Association « Les MJC en Rhône- Alpes - Fédération Régionale » - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme STEFANI-JACOB.- L'éducation populaire est plus que jamais au cœur du pacte républicain. Les MJC de Lyon mènent aux côtés de la Ville de Lyon une action fondamentale au plus près des citoyens autour de l'éducation, l'accès à la culture et la citoyenneté pour tous, en particulier en direction de la jeunesse.

La diversité des activités proposées, notamment dans les domaines de l'enfance, la culture et le sport, touche un large public de toutes les générations, tout en restant attentif aux besoins des populations les plus fragiles.

Ce sont aussi des lieux de participation de démocratie locale qui favorisent la prise de parole et de responsabilité des habitants.

Il faut ajouter que les 12 MJC de Lyon sont partenaires de la Ville pour la mise en œuvre d'accueils périscolaires dans le cadre de l'expérimentation lyonnaise de la réforme des rythmes scolaires, contribuant ainsi pleinement à la richesse du projet éducatif et de territoire de la Ville.

Les dispositifs dans lesquels les MJC s'engagent sont :

- le contrat de ville 2015 2020 de l'agglomération et la convention territoriale de Lyon ;

- le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF du Rhône ;

- la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Lyon ;

- le contrat local de santé de Lyon.

Les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches : une première tranche soumise en tout début d'année, celle que nous allons voter ce soir et, ensuite, il y aura une attribution et un versement du solde à l'issue des différentes rencontres qui se seront faites entre la Ville et les MJC.

Nous proposons donc ce soir, pour le 8^{ème} arrondissement, une subvention de 552 485 € pour la MJC de Monplaisir et de 321 500 € pour la MJC de Laënnec Mermoz.

Mesdames et messieurs, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous votons toujours pour tout ce qui concernait les MJC et vous aviez remarqué le tournant que nous avons pris lors d'une séance où, dans une MJC qui était d'ailleurs je crois celle de Monplaisir, un orateur était venu nous insulter. J'avais pris alors la parole pour protester contre ces accusations fausses, mensongères, et ces diffamations qui étaient faites à notre égard. Quelques séances suivantes, nous nous abstenions de voter pour ces MJC.

Quoi qu'il en soit, nous sommes quand même très attachés aux MJC et nous demandons que ces MJC respectent leur objectif d'éducation, de culture, de sport et de tout ce qui est bon pour les jeunes et les moins jeunes éventuellement mais surtout que ces MJC respectent une neutralité politique. Elle est indispensable dans ces MJC.

C'est la raison pour laquelle nous allons recommencer de voter pour, en espérant que ceci aura été entendu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. **Approbation et autorisation de signature des conventions financières entre la Ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération régionale des MJC en Rhône-Alpes à titre de participation financière aux postes de directeurs mis à disposition des MJC de Lyon par la Fédération régionale des MJC en Rhône-Alpes**

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit d'approuver et d'autoriser la signature de conventions financières entre la Ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération régionale des MJC.

Le FONJEP qui est le fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire a été créé en 1964 et joue l'interface entre les organismes bailleurs, collectivités, ministères, organismes agréés, etc. et les MJC. C'est lui qui assure le déclenchement de la facturation.

Il a pour mission la gestion des aides publiques qui servent à financer les mouvements de jeunesse.

Le principe est que la Ville de Lyon verse une subvention annuelle au FONJEP à titre de participation aux postes des directeurs des 12 MJC mis à disposition par la Fédération régionale.

Au titre de l'année 2016, la subvention de la Ville de Lyon au FONJEP sera d'un montant de 819 099 €, elle a été votée en même temps que le budget annuel.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le financement des directeurs des MJC par la fédération est un financement classique que l'on voit revenir tous les ans depuis de nombreuses années. Sauf erreur de ma part, la situation financière de la fédération des MJC n'est pas des plus stables et mirobolantes en ce moment et j'aurais voulu savoir si, avant le versement de cette subvention, nous avons pris toutes les mesures de contrôle pour vérifier que nous ne versions pas des fonds à une association en dépôt de bilan.

M. LE MAIRE.- Monsieur LÉVY ?

M. LÉVY.- Sur la rémunération des directeurs, par rapport à la délibération proposée aujourd'hui, si nous vous proposons ce schéma, c'est pour pouvoir nous permettre de bénéficier de fonds d'État à travers le FONJEP.

Les directeurs des MJC ne sont pas des salariés de la Ville mais de la Fédération des MJC qui bénéficie d'une participation de la Ville et d'une participation de l'État.

Pour répondre à votre question, un contrôle est effectué par la Ville puisque nous avons des procédures dites de dialogue de gestion avec chacune des MJC mais également des rencontres régulières avec la Fédération des MJC et notamment la Fédération des centres sociaux, et les contrôles que vous exposez sont bien réalisés.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. **Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'OPAC Saône-et-Loire, pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 594 319 euros - Opération : acquisition en VEFA de 16 logements (11 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 186, rue Bataille à Lyon 8^{ème}**

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, dans l'objectif de réaliser une acquisition en VEFA de 16 logements (11 en PLUS et 5 en PLAI) situés au 186, rue Bataille, sur notre arrondissement, l'OPAC Saône-et-Loire a sollicité la Ville de Lyon pour une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % afin de souscrire 4 emprunts d'un montant total de 1 594 319 €. En contrepartie de cette garantie, l'OPAC Saône-et-Loire s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % de surface habitable. Cette surface est de 958,56 mètres carrés.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous propose de les approuver.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

7. **Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec le centre social Bonnefoi et avec le centre socioculturel du Point du Jour - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans ce rapport, nous sommes concernés par l'attribution de subventions de fonctionnement général en direction de nos centres sociaux. C'est par délibération du 19 janvier 2015 que les conventions-cadres 2015-2020 avec les associations gestionnaires des 16 centres sociaux ont été approuvées.

Ces conventions-cadres traduisent en effet la volonté de la Ville de Lyon de soutenir ces acteurs indispensables pour la vie locale, de renforcer également son partenariat notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'accueils périscolaires.

Les centres sociaux ont pour objectif de développer des actions et des projets pour l'animation de la vie sociale locale. Gérés pour et par les habitants, les centres sociaux sont plus à même de proposer une offre de service adaptée aux familles, particulièrement les établissements d'accueil pour jeunes enfants et les centres de loisirs.

Ils sont aussi un lieu de repère autour des valeurs fondamentales pour le respect des droits de chaque individu telles que le respect de la dignité humaine, la démocratie, la laïcité et la solidarité.

Cette attribution de subventions concerne 4 centres sociaux sur notre arrondissement répartis ainsi :

- Le centre social États-Unis pour un montant de 471 322 €
- Le centre social États-Unis Langlet-Santy pour un montant de 125 426 €

Le montant est bien ciblé pour le centre social Langlet-Santy parce que c'est le centre social États-Unis qui gère les deux centres.

- Le centre social Laënnec pour 343 406 €
- Le centre social Mermoz pour 158 706 €

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de bien vouloir les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2015-2016 - Signature de conventions avec ces associations

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, comme chaque année à la même époque, je prends beaucoup de plaisir à vous présenter cette délibération relative aux subventions de fonctionnement en direction des clubs de notre arrondissement ; une délibération qui pourrait sembler délicate en raison des budgets et du contexte économique contraints.

Pour autant, et grâce au travail fourni par l'office des sports de Lyon, les critères de subvention sont beaucoup plus objectifs et plus transparents cette année, comme le nombre de licenciés précis, le nombre de jeunes licenciés dans chaque club, également le nombre d'encadrants et leurs qualifications ou encore les résultats obtenus par les clubs dans les compétitions dans lesquelles ils évoluent, et avec une large concertation puisque les neufs adjoints au sport de la Ville de Lyon, majorité comme opposition, ont été associés à une réunion de concertation où chacun a eu son mot à dire.

Tout cela donne une répartition plus proche des besoins, des attentes et du budget alloué. On notera une volonté du maire de Lyon et de son adjoint au sport, Monsieur CUCHERAT, pour continuer la politique de soutien aux sports amateurs initiée voici maintenant 14 ans.

De façon traditionnelle, cette délibération se décline en deux parties. La première concerne comme chaque année les clubs qui bénéficient d'une subvention au moins égale à 23 000 € et gérés par des conventions triennales.

Pour le 8^{ème} arrondissement, 5 clubs sont concernés par ces conventions triennales :

- Le FCL Basket Féminin pour un montant de 52 000 €
- La Convention Gymnique de Lyon pour 80 000 €
- Le FCL Football Masculin pour 60 000 €
- Handisport Lyonnais pour 52 000 €
- Le LOU Rugby Association pour 540 000 €

Page 59 et à la première ligne de la page 60, vous trouvez le tableau des associations bénéficiant d'une subvention qui ne fait pas l'objet d'une convention triennale, de fait inférieure à 23 000 €.

On notera que le budget est resté stable pour le soutien aux sports amateurs et même deux clubs ont un bonus : Lyon Sprint Évolution dont nous parlons souvent dans les Conseils d'Arrondissement passe de 10 000 € à 13 000 € en raison de la participation à de nombreuses compétitions et à un centre de formation très fourni, des jeunes dans une école de cyclisme très opérationnelle, et les Archers de Lyon 8^{ème} qui passent de 3 000 € à 4 000 €.

Je vous remercie par avance de bien vouloir approuver ces subventions de fonctionnement pour la saison 2015-2016.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? Monsieur BOUDOT ?

M. BOUDOT.- Monsieur le Maire, je voulais simplement savoir si, dans ces critères d'attribution -mais c'est plus généralement dans toute la ville-, il y a la prise en compte du nombre de remontrances, de procès-verbaux de la ligue Rhône-Alpes concernant l'insécurité et la laïcité, notamment dans les clubs de football.

Nous observons une recrudescence assez impressionnante de procès-verbaux des arbitres qui font état d'agressions, de manquement à la laïcité dans certains clubs. Le critère qualitatif est-il aussi pris en compte lors des attributions de subventions ? Je crois qu'il est important aujourd'hui de se poser la question. Une question à M. MATARFI peut-être ?

M. MATARFI.- Le problème que vous soulevez est très important et je le connais bien mais ce sont les instances fédérales, c'est-à-dire le district du Rhône et la ligue Rhône-Alpes qui sont les référents. Malheureusement, la Ville de Lyon n'a pas de lien complet avec ces incidents que je déplore comme vous.

M. LE MAIRE.- En général, ce sont les ligues qui prennent les sanctions. Elles en prennent beaucoup je trouve. Les clubs deviennent des vaches à lait souvent pour toutes ces structures, les comités, ligues et compagnie.

Il est bien évident que tous les prétextes sont bons pour taxer ces clubs mais, dans ce cas, peut-être ont-ils raison contrairement à un manque de signature parfois sur une page ou un carton jaune qui coûte très cher à un club. Je pense que c'est quelque chose que nous pouvons faire remonter. C'est un critère. Respecter les règles du sport, c'est forcément ne pas être raciste, c'est forcément respecter la laïcité, c'est forcément avoir ces valeurs que le sport véhicule.

M. MATARFI, notre adjoint, fera remonter cet élément auprès de l'adjoint de la mairie centrale, Yann CUCHERAT, qui pourrait être important dans la délivrance de subventions l'année prochaine.

M. BOUDOT.- Une brève réplique si vous le permettez.

Oui, je crois qu'il est tout à fait intéressant de voir l'attribution des subventions sous cet angle et, même si la fédération donne beaucoup d'amendes, je crois que c'est un vrai problème. On ne peut pas dire que la ligue fasse déjà payer beaucoup les clubs. La mairie, l'instance publique doit pouvoir le contrôler, c'est important.

M. LE MAIRE.- Nous sommes obligés de faire confiance aux clubs et aux fédérations. Comme vous le verrez tout au long de l'année, nous donnons des subventions aux clubs, toutes les fédérations aussi sont subventionnées. C'est à elles de faire leur travail. La Ville ne peut pas être présente à chaque match même si c'est agréable.

Mme TAZDAÏD.- Je ne voudrais pas qu'on laisse supposer qu'en sanctionnant un club, en lui donnant moins de moyens, les problèmes seront réglés. On touche à des problèmes de gestion humaine et de bon sens, cela mérite certainement une discussion plus ouverte sur cette question.

Dorénavant, j'aimerais que, quand on parle de faits, on donne aussi des chiffres, que l'on ne pose pas des questions avec des allusions.

Ce sont des questions qui nous intéressent tous, la laïcité nous concerne tous, et dans la loi de 1901 qui régit les clubs, elle est déjà inscrite. En l'occurrence, c'est une question que l'on doit se poser sérieusement et avec apaisement.

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord avec vous surtout que, dans le 8^{ème} arrondissement, nous avons beaucoup de clubs, pour la bonne raison qu'il y a plus de gymnases qu'ailleurs, il y avait de la place à une époque pour faire des gymnases et des terrains de sport que dans le 8^{ème}, et les clubs, historiquement, sont dans le 8^{ème} arrondissement.

Je pense que nous avons la chance -ce n'est pas que de la chance mais du travail surtout- d'avoir un très bon encadrement. Je pense au LOU, au FCL, à la Trinité. Tous ces clubs sont très bien encadrés avec des éducateurs de bon niveau.

Dans le 8^{ème}, même si cela peut arriver (j'ai joué à une époque, un match n'est jamais calme), je crois que les choses se passent plutôt bien.

D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. **Approbation du tarif « journée à la montagne » dans le cadre des accueils de loisirs Divertisport et modification du règlement intérieur**

M. LE MAIRE.- J'en profite pour vous donner une information puisqu'on parle de montagne : il y a eu une avalanche aux Deux-Alpes je crois, ce sont des enfants du collège Saint-Exupéry qui étaient dans cette avalanche. C'est pour cette raison que M. LEBUHOTEL nous a quittés parce que son fils est dans ce collège, même s'il n'était pas dans la sortie mais il a des amis qui le sont.

Monsieur MATARFI ?

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Nous allons parler de montagne même si cette triste nouvelle nous affecte énormément.

L'idée est de proposer aux familles dont les enfants sont inscrits traditionnellement aux activités de divertissement pendant les congés scolaires, et plus précisément pour les vacances d'hiver situées en février prochain, soit une semaine traditionnelle où les enfants pourront bénéficier des équipements sportifs de la Ville de Lyon (gymnases), soit une semaine avec un bonus, une journée parmi les 5 de la semaine ouverte du lundi au vendredi dans le Haut Jura.

D'un point de vue comptable, les familles qui opteront pour la sortie à la montagne paieront l'équivalent de 6 journées au lieu de 5. Pour celles et ceux qui souhaiteront ne pas bénéficier du bonus proposé, le tarif restera le même, 5 jours seront facturés aux familles, subordonnés au quotient familial.

Si toutes ces nouvelles dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie par avance de bien vouloir les voter de façon favorable.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association LOU RUGBY pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade Georges Vuillermet situé 196, avenue Paul Santy à Lyon 8^{ème}

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, depuis l'émergence du Matmut Stadium au printemps 2011 dédié à l'équipe pro du LOU Rugby, le stade Jean Vuillermet, propriété de la Ville de Lyon, est désormais exclusivement occupé par le LOU Rugby Association, c'est-à-dire toutes les sections amateurs des plus jeunes aux juniors.

Cette structure concerne plus de 700 licenciés qui sont chaque fin de saison qualifiés dans les phases finales des épreuves nationales voire les remportent.

Des travaux d'aménagement pris en charge par l'association et la mise à disposition de locaux à titre gracieux, hors fluides, il est ainsi nécessaire d'établir une nouvelle convention liant la Ville de Lyon au LOU Rugby Association que je vous remercie par avance de bien vouloir valider, sachant que la valorisation de cette mise à disposition correspond à un loyer annuel de 60 583 €.

Je vous remercie de bien vouloir valider cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU RUGBY

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, la convention triennale liant la Ville de Lyon au LOU Rugby SASP pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 a été validée le 30 janvier 2015 en vertu de la loi Buffet qui cadre les subventions attribuées aux clubs professionnels et qui précise par l'article 8 de ladite convention un avenant qui intervient chaque année pour autoriser le versement de la subvention.

Cet avenant signé conjointement par la Ville de Lyon et le LOU ne peut être rédigé qu'une fois recueillis auprès des services les éléments financiers permettant de constater le respect des plafonds prévus par la loi Buffet. Le LOU Rugby ayant fourni les documents demandés remplis de façon convenable, on nous propose de valider l'avenant 1 de cette convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby et de verser une subvention de 110 000 € pour les missions d'intérêt général hors formation.

Je vous remercie de bien vouloir valider cet avenant à la convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Il s'agit du pendant de la délibération précédente pour le Lyon Basket Féminin. La convention triennale liant la Ville de Lyon au Lyon Basket Féminin SASP pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 a été validée le 19 janvier 2015. Pour les mêmes raisons que pour la délibération précédente, dans le cadre de la loi Buffet, un avenant doit être signé en attente des documents que le Lyon Basket Féminin a fournis dans les temps et remplis de façon convenable. On nous propose de valider l'avenant 1 de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin, et de

verser ainsi la subvention de 210 000 € pour les questions d'intérêt général hors formation.

Je vous remercie de bien vouloir valider cet avenant numéro 1.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Par délibération de décembre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé le dépôt d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de petits travaux d'investissement qui sont définis dans le cadre de la programmation des enveloppes de travaux du propriétaire et travaux d'aménagement. Je vous passe le détail qui est en annexe 3.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Patrimoine bâti de la Ville de Lyon - Poursuite des opérations 60021830 « Enlèvement d'amiante 2015-2020 » et 60021827 « Stabilité et consolidation des ouvrages 2015-2020 » - Affectation complémentaire des AP 2015-8 et 2015-14, programme 20020

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de poursuivre les opérations de travaux d'enlèvement d'amiante 2015-2020 et de stabilité et consolidation des ouvrages 2015-2020. Il s'agit en fait de passer le montant de 480 000 € à 4,8 M€ pour le désamiantage et de passer de 480 000 € à 2,5 M€ pour la consolidation des travaux.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. Renouvellement de la convention de fonctionnement de la Maison de justice et du droit et de son antenne

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, le projet qui vous est soumis porte sur le renouvellement de la convention de fonctionnement de la Maison de justice et du droit et de son antenne.

Je rappelle que cette Maison de justice et du droit (MJD) a été créée en 1992 avec une antenne dans le 9^{ème} en 1999.

Cette structure se situe à côté de la mairie du 8^{ème}, au 32, avenue Jean Mermoz, et à un double objectif :

Le premier, d'offrir une présence judiciaire de proximité avec les mesures d'alternatives de traitement pénal et la résolution à l'amiable des litiges civils.

Le deuxième, la mise en œuvre d'actions locales en matière de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et surtout d'accès au droit.

Cette Maison de justice et de droit est placée sous l'autorité du procureur de la République et du président du tribunal de Grande Instance. Son activité judiciaire est bien sûr coordonnée par une greffière et 4 juristes de la Ville de Lyon assurent les permanences d'accès au droit. Un agent administratif de la Ville de Lyon assure l'accueil physique et la prise de rendez-vous téléphonique.

La Ville de Lyon gère les bâtiments, en assure le fonctionnement et prend en charge les charges de personnels afférents à l'activité d'accès au droit. Bien sûr, l'activité des personnels judiciaires relève de la justice.

L'utilité de la MJD n'est plus à démontrer, elle a renseigné en 2014 plus de 8 000 personnes.

Si cette disposition concernant ce renouvellement vous agréée, je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2016-2019 entre la Ville de Lyon et la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3^{ème} - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 509 133 euros

Mme ÉVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues mesdames et messieurs, l'emploi est une priorité forte de l'exécutif municipal dans un contexte économique et social très difficile pour nos concitoyens et dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques.

Pour conduire sa politique en matière d'emploi, la Ville de Lyon s'appuie sur la Maison de l'emploi et de l'information, groupement d'intérêt public (GIP), la Mission locale créée et financée par l'État, la Ville de Lyon et la Région, membre constitutif de la Maison de l'emploi et de la formation.

La Ville de Lyon a fondé son intervention sur la synergie entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale, garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public ; garantie également de décloisonnement des dispositifs existants et une réponse efficiente aux enjeux de la Politique de la Ville dans le cadre du nouveau contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise signé le 2 juillet 2015 et de la convention territoriale de Lyon approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 novembre 2015.

Il s'agit désormais d'aller plus loin dans la mutualisation entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale pour rendre encore plus lisibles les outils d'accueil, d'orientation et d'accompagnement de tous les publics, et de mutualiser les actions en direction des entreprises.

Avec la création de la Métropole de Lyon, il s'agit aussi de consolider les acquis des deux structures pour permettre de construire une réponse adaptée aux besoins des allocataires du RSA dans le cadre des orientations que donnera la Métropole dans le cadre du plan métropolitain d'insertion et de l'emploi.

Par délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2015, vous avez approuvé le renouvellement pour 4 ans de la convention constitutive du GIP Maison de l'emploi et de la formation permettant ainsi de poser le cadre juridique de la poursuite de la mutualisation entre les deux structures.

Pour renforcer ce partenariat, je vous propose de signer la nouvelle convention cadre avec la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon jointe au présent rapport qui a pour objet de fixer les modalités du soutien financier de la Ville de Lyon à son fonctionnement.

À cette fin, la Ville de Lyon s'engage à verser à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, au titre de l'exercice en cours, une subvention de fonctionnement général d'un montant de 509 133 €. La Ville de Lyon apporte également son concours à la Maison de l'emploi et de la formation sous la forme d'aides indirectes par le biais de mise à disposition de postes ainsi que de locaux à titre gratuit pour certaines antennes locales.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de voter pour ce rapport et je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3^{ème} - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 964 274 euros

Mme ÉVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Créée en 1990 sous la forme d'une association dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901, la Mission locale de Lyon s'inscrit dans les principes posés par la loi du 19 décembre 1989 et la charte des missions locales du 12 décembre 1990.

Elle remplit une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, elle a pour mission :

- d'accueillir, informer, orienter et suivre les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont plus inscrits dans un établissement scolaire ;
- identifier et analyser les besoins d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- permettre une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises, l'évolution des métiers et les attentes des jeunes ;
- développer localement un partenariat contractualisé de moyens et d'objectifs avec les structures existantes ;
- développer les relations existantes avec les services de l'Éducation nationale.

Elle veille tout particulièrement à répondre aux besoins des jeunes rencontrant les difficultés d'insertion les plus grandes, notamment ceux habitant dans les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire d'intervention du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon. À ce titre, elle coordonne par exemple l'opération « Job d'été » aux côtés de la Ville de Lyon.

La Mission locale constitue de fait un acteur majeur de la politique municipale en direction de la jeunesse. Le renouvellement de la convention-cadre pluriannuelle liant la Ville de Lyon à la Mission locale s'inscrit dans un contexte de crise économique et sociale se traduisant par une forte augmentation du nombre de jeunes accueillis par la Mission locale, tout particulièrement des jeunes peu qualifiés et même de jeunes mineurs.

Pour renforcer ce partenariat, je vous propose de signer une nouvelle convention-cadre avec la Mission locale de Lyon jointe en annexe au présent rapport qui a pour but de fixer les modalités du soutien financier de la Ville de Lyon à son fonctionnement. À cette fin, la Ville de Lyon s'engage à verser à la Mission locale, au titre de l'exercice en cours, une subvention de fonctionnement général d'un montant de 945 366 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport et je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. Attribution d'un fonds de concours d'un montant de 59 953 euros à GrandLyon Habitat pour les travaux de réhabilitation et de mise en conformité des locaux de la crèche « Les p'tits Gônes du 8^{ème} » située 104, avenue Paul Santy à Lyon 8^{ème} - Approbation de la convention relative à l'attribution du fonds de concours - Approbation d'une nouvelle convention-cadre suite à l'évolution de l'agrément de la halte-garderie

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, si vous le permettez, je profite de cette délibération pour répondre à M. GUILLAND à la question relative au projet d'ouverture de crèches inscrit dans le CEJ posé le mois dernier.

S'agissant du PUP Berliet, le promoteur doit livrer le volume en mars 2017. L'ouverture est prévue entre fin 2017 et début 2018.

Quant à la crèche prévue sur Langlet-Santy, la Ville de Lyon est à la recherche actuellement de foncier. Malheureusement, nous n'avons pas encore de date exacte concernant cette ouverture.

En revanche, nous espérons vivement qu'elle sera effective avant la fin de l'année 2018.

Je n'hésiterai pas à vous tenir informés quand nous avancerons un peu plus sur le dossier. En tout cas, c'est en cours. Je vous rappelle qu'en 2015, l'arrondissement a pu augmenter sa capacité d'accueil de 100 berceaux, ce qui n'est pas négligeable dans notre arrondissement, et ces futurs établissements nous permettront encore de renforcer notre offre et nous en sommes satisfaits.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, l'association « les P'tits Gônes » gère une crèche familiale et une halte-garderie qui se situe dans les locaux de GrandLyon habitat loués par la Ville de Lyon. En 2013, et suite à des problèmes de salubrité dans ces locaux, le médecin de la PMI et la Ville de Lyon avaient demandé une mise en conformité dont dépendait le maintien de l'accueil.

C'est pourquoi les différents partenaires ont contribué à cette mise en conformité. En tant que propriétaire, GrandLyon Habitat a assuré la maîtrise d'ouvrage et a supporté l'avance des travaux pour un montant définitif de 164 306 €. La Caisse d'allocations familiales quant à elle a octroyé une subvention d'un montant de 44 000 € et, dans la mesure où ces aménagements permettent bien sûr le maintien de l'offre d'accueil dans le 8^{ème}, la Ville de Lyon peut également contribuer aux différents travaux.

C'est pourquoi il vous est proposé ce soir d'approuver en faveur de GrandLyon Habitat un fonds de concours de 59 953 €.

Dans la mesure où ces travaux ont permis l'extension d'accueil de la halte-garderie de 6 à 12 berceaux, il s'agit également d'approuver la nouvelle convention-cadre de subventionnement liant la Ville et l'association qui a donc été modifiée.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous propose de les adopter.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

19. Programmation des travaux et lancement global de l'opération « Mise en conformité des crèches 2015-2020 », programme 20002, opération 60004523 et affectation de l'AP 2015-1, programme 20002

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, la Ville de Lyon est engagée dans un programme de mise en conformité de ses établissements petite enfance. La liste des équipements afin de poursuivre ce programme a donc été établie.

Dans le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par la crèche Saint-Mathieu pour sa salle de change et le changement de ses sols souples extérieurs.

Il vous est demandé l'autorisation pour la poursuite de ce programme de mise en conformité sur la période 2015-2020.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose de la voter.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

20. Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 Maisons de l'enfance de Lyon et à l'association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, comme pour les deux rapports précédents relatifs aux MJC et centres sociaux, il s'agit d'accorder la subvention de fonctionnement aux 9 Maisons de l'enfance de Lyon et l'Entraide Pierre Valdo.

Pour le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par la Maison de l'enfance de Monplaisir pour un montant de 482 970 €. Les objectifs liés au PEDT sont les mêmes que ceux cités précédemment pour les deux autres rapports. Cette année, la Maison de l'enfance a également pris en charge le centre de loisirs de l'école Paul-Emile Victor maternelle, ce qui explique l'augmentation de subvention pour la première tranche qu'il vous est proposé ce soir d'approuver.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et l'Association de promotion des maisons médicales de garde libérale lyonnaises (APMMGLL), 16 quai Sarrail à Lyon 6^{ème}

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues mesdames et messieurs, l'Association de promotion des maisons médicales de garde libérales lyonnaises (APMMGLL) régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 est fondée en 2003. Elle a pour objet de promouvoir l'organisation de la garde de nuit des samedis, dimanches et jours fériés effectuée par des médecins généralistes sur Lyon et d'assurer une permanence de soins.

Sur la ville de Lyon, il y a aujourd'hui 4 maisons médicales : une dans le 5^{ème}, une dans le 6^{ème}, une dans le 8^{ème} avenue Berthelot que vous connaissez bien et une dans le 9^{ème}.

La Ville de Lyon a soutenu dès 2003 cette initiative avec la signature de conventions qui prévoient donc l'attribution d'une subvention de fonctionnement général annuelle.

Aussi, la Ville de Lyon souhaite renouveler son soutien financier à l'APMMGLL pour le fonctionnement de ces maisons médicales de garde au titre de l'exercice 2016 et donc attribuer une subvention de 70 000 €.

Si ces dispositions vous agréent, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport et permettre ainsi l'attribution de cette subvention et autoriser le maire de Lyon à signer cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, c'est un rapport habituel puisqu'il s'agit d'attribuer des crédits de fonctionnement pour permettre aux écoles maternelles et élémentaires publiques de pouvoir fonctionner durant l'année scolaire.

Le rapport est présenté en janvier puisque les crédits sont annuels et non pas liés aux années scolaires.

Il s'agit des crédits de fonctionnement de 27,50 € pour chaque enfant d'école maternelle et élémentaire. Les montants ne sont pas les mêmes si vous êtes en école liée avec une classe ULIS ou avec un RASED.

Il vous est également proposé des crédits pour les photocopies, pour les bibliothèques et centres de documentation ainsi que des crédits complémentaires pour les postes de CLIS, d'UP2A et RASED.

En complément, il vous est proposé également d'accorder des crédits dits libres, c'est-à-dire dont l'affectation est choisie par les conseils d'école pour différentes dépenses de fonctionnement dans les écoles et également de pouvoir financer des déplacements pour les enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

23. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Nous arrivons aux questions diverses. Avez-vous des questions diverses ou des informations à donner à ce Conseil d'Arrondissement ? Madame AUZIAS ?

Mme AUZIAS.- J'ai une question concernant les transports et notamment la ligne C23. Nous sommes consultés par des habitants depuis quelque temps qui nous disent que la ligne 23 sera supprimée. Cette ligne qui va de Parilly aux Cordeliers était très pratique pour le secteur Santy, Bachut, etc. Nous ne comprenons pas pourquoi cette ligne serait supprimée.

Elle serait apparemment remplacée par le C25 qui vient de Saint-Priest et qui va à la gare de La Part-Dieu. Je ne sais pas par où il passera parce que normalement, ce C25 -j'ai regardé le tracé- a des arrêts du côté du secteur Viviani. On dépouillerait le secteur Viviani pour venir chez nous avenue Paul Santy. Cette ligne 23 avait déjà été supprimée voici des années et avait été remise suite à une pétition des habitants parce que c'est une ligne majeure pour notre secteur.

On ne veut plus de voitures en ville mais si en plus on ne veut plus de bus dans la presqu'île, cela devient un peu pénible et cela rallongera énormément les temps de déplacement des usagers.

M. LE MAIRE.- Merci pour votre question.

Je vais laisser la parole à M. COHADE qui s'occupe du transport sur le 8^{ème} arrondissement.

M. COHADE.- Il y aura une réorganisation de lignes, notamment sur l'avenue Paul Santy et l'avenue Viviani, mais il ne vous a pas échappé que nous faisons des travaux de petite ampleur sur l'avenue Paul Santy pour la création d'un couloir de bus. Il a bien vocation à laisser un bus qui ne s'appellera plus C23 mais C25. Quant au C25 actuel, il sera remplacé par un autre bus qui ira jusqu'aux États-Unis en provenance de Saint-Priest.

En fait, c'est plutôt une permutation de ligne et de numéro plus qu'une grosse réorganisation de principe sur le fonctionnement.

Mme AUZIAS.- Il sera remplacé par le C25 mais la finalité, c'est que le C23 arrivait directement aux Cordeliers alors que le C25 va à la gare de La Part-Dieu, ce qui n'a rien à voir avec les Cordeliers. Les gens seront obligés de descendre du bus et de prendre une correspondance pour aller aux Cordeliers, ce qui allongera fortement souvent le temps de déplacement des usagers de ce secteur du 8^{ème} arrondissement.

Nous sommes un arrondissement où nous gagnons des habitants puisque des messages disent qu'il y a 82 000 habitants dans l'arrondissement. Pour cela, il faut mettre les moyens pour que les transports soient cohérents et facilitent la vie des usagers.

M. LE MAIRE.- Le C25 change de nom. Il prendra la place du C23. Le C23 arrivait aux Cordeliers, il arrivera à La Part-Dieu car le SYTRAL prend en compte les baisses de budget et essaie d'avoir le même investissement, un peu plus de 1 Md€ dans ce mandat, et il y a des économies d'échelle à faire.

Nous avons une commission qui s'occupe de l'offre deux fois dans l'année. Elle est présidée par Mme VULLIEN, maire de Dardilly, qui est membre du SYTRAL, elle regarde en fonction des personnes qui prennent le bus et, suivant le nombre, on essaie de rentabiliser les lignes.

Le C25 qui ne sera plus le C25, qui passait sur l'avenue Viviani, continuera. Il y aura toujours un bus qui passera sur l'avenue Viviani mais au lieu d'aller à La Part-Dieu, il s'arrêtera au lycée Lumière pour que les gens puissent arriver en prenant le T4 pour aller à La Part-Dieu aussi.

On essaie d'éviter que des bus suivent des tramways sur la même ligne. On rentabilise toutes ces lignes pour essayer de faire le maximum pour rendre le plus de service.

Dans le 8^{ème} arrondissement, on va doubler les bus. On avait des simples bus, on mettra des doubles bus sur une autre ligne pour favoriser les transports le matin. Nous allons réduire le temps de passage sur l'avenue Paul Santy. Comme les gens font la confusion entre le C25 et le C23, nous vous donnerons tous les éléments et vous verrez que c'est plutôt bien pour le 8^{ème} arrondissement à terme.

Mme AUZIAS.- Y aura-t-il une réunion de concertation avec les habitants ou les dés sont jetés ?

M. LE MAIRE.- Les dés ne sont jamais jetés puisqu'il se tient deux commissions par an, une en janvier et une en septembre, pour remettre à jour tous les dysfonctionnements de nos lignes.

Voici quelques années, nous avons revu tout le réseau Atobus et nous avons revu toutes les lignes. On essaie de faire passer des bus où des voyageurs montent dedans et, où personne ne monte dedans, on essaie de les déplacer ailleurs pour rendre le maximum de service à la population. C'est ce que cherche le SYTRAL. Je crois que nous y réussissons pas mal.

Sur le 8^{ème} arrondissement, nous ne pouvons pas trop nous plaindre parce que nous avons le T5, le T2, le T4 et, normalement, nous devrions avoir le T6 avant la fin de ce mandat. Je pense que le 8^{ème} arrondissement, en quelques années, aura été bien désenclavé.

Il est évident que quand on met des lignes fortes, on ne va pas faire circuler un bus à côté d'un tramway. On essaie de rentabiliser au maximum.

Nous vous donnerons vraiment tout le détail et, s'il y a des dysfonctionnements, en septembre, il y aura une autre commission qui pourra revoir ces problèmes. Rappelez-moi, parce que parfois j'oublie, de vous donner tous les éléments pour les lignes de transport qui sont modifiées sur notre arrondissement.

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La patinoire de la place Ambroise Courtois a ouvert ses portes et ses pistes, tout se déroule dans une atmosphère très familiale plutôt festive que grande sportive si j'ose dire. Tout cela pour dire que c'est une manifestation très agréable je crois pour tous et qui dure depuis de nombreuses années.

Pourquoi uniquement la place Ambroise Courtois ?

À la demande des habitants du 8^{ème} arrondissement et des personnes avec qui j'ai des rencontres, certains m'ont demandé d'essayer de faire la même chose sur la grande place du marché des États-Unis en face du centre international. Il y a de la place pour le faire. Je les ai prévenus : il existe un comité des fêtes à Monplaisir assez actif, y a-t-il la même chose du côté des États-Unis parce que c'est de là probablement que devrait partir la demande.

Voilà l'inquiétude de ces personnes qui aimeraient bien pouvoir se divertir dans le quartier des États-Unis sur la place du marché.

M. LE MAIRE.- Vous avez donné la bonne réponse. Je vais laisser la parole à M. LÉVY qui n'est plus président du comité mais il faut que le comité des fêtes s'investisse beaucoup. Chaque année, cela nous demande beaucoup d'efforts pour installer cette patinoire éphémère, au moins une dans le 8^{ème}.

Avant, elle était place Bellecour, la Ville de Lyon prenait tous les frais. Maintenant, comme elle est dans le 8^{ème}, c'est nous qui payons tout. C'est la seule différence. C'est très coûteux.

Heureusement que nous avons recours au sponsoring sinon nous ne pourrions pas rendre ce service à l'ensemble des Lyonnais parce qu'il n'y a pas que les gens du 8^{ème} de Monplaisir qui viennent dans cette patinoire, certains viennent d'autres communes autour de Lyon.

Tous les enfants et les personnes du 8^{ème} peuvent s'y rendre sans problème, avec un réseau de bus et un réseau de tramways vraiment efficaces ; quel que soit le lieu où vous habitez dans le 8^{ème}, vous pouvez vous retrouver et arriver à un moment donné à cette patinoire qui est à la bouche de métro de Monplaisir.

M. LÉVY va vous donner d'autres chiffres. Comme nous ne pouvons pas tout payer, il faut beaucoup de bénévolat et les heures de bénévolat par toutes les personnes qui s'impliquent dans cette patinoire sont considérables.

Monsieur LÉVY ?

M. LÉVY.- Tout à fait Monsieur le Maire.

D'abord, c'est un projet associatif, c'est une association du comité des fêtes de Monplaisir qui porte ce projet, en partenariat avec la mairie du 8^{ème} arrondissement et le soutien de la mairie du 3^{ème} arrondissement. Cette année, nous avons enregistré plus de 10 000 entrées et plus de 1 400 heures de bénévolat. Cela veut dire qu'il faut mettre en place cet équipement, le travailler.

Pour répondre à votre question sur le fait qu'elle se situe place Ambroise Courtois et pas ailleurs, c'est lié à un projet associatif, un projet de quartier, et je pense que la force, c'est de peut-être aussi faire en sorte que les habitants des autres quartiers viennent à l'équipement.

Quand vous regardez les petites enquêtes de fréquentation qui ont été faites, vous trouvez des personnes des États-Unis, des personnes de Mermoz, de La Duchère, du 2^{ème}, du 6^{ème} et c'est très bien parce que c'est certes un équipement de sport loisir mis en place sur le quartier de Monplaisir mais qui n'est pas uniquement pour les habitants de Monplaisir. C'est particulièrement bien que les jeunes, les familles sortent de leur quartier et puissent aller voir un équipement, puissent participer de manière ludique et passer un moment sympathique pendant les fêtes de Noël.

Après, chaque quartier a son identité en termes d'animation et je trouve cela très bien quand vous avez, à d'autres moments dans l'année, la fête du vent où des personnes de tous les quartiers vont sur Moulin à Vent pour une animation. Lorsque vous avez la fête des États-Unis au mois de juillet, des personnes de tout le 8^{ème} vont aux États-Unis. Pour la Fête des Lumières en décembre sur Monplaisir, des personnes de tout le 8^{ème} et même bien au-delà vont sur Monplaisir.

La richesse et la force de tout cela, c'est grâce à de très bons réseaux de transport, faire en sorte qu'il y ait une mobilité et que les gens ne soient pas forcément enfermés et uniquement dans une logique d'ultra-proximité.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole, d'information ?

Madame STEFANI-JACOB ?

Mme STEFANI-JACOB.- Je voulais vous rappeler le concert des chorales qui n'est plus le concert du Nouvel An cette année puisque nous n'avons pas pu trouver de créneau en janvier auprès de la Maison de la danse mais qui se tiendra le 14 février, avec les différentes chorales du 8^{ème} arrondissement qui se réunissent pour nous offrir un concert de qualité. Cette année, les entrées ne seront pas gratuites, nous demanderons une petite participation de 2 €. Ce ne sera pas très cher.

Des petits *flyers* se promènent, vous avez peut-être aussi reçu l'information et, si vous souhaitez y assister, prenez contact auprès du secrétariat du maire.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur COHADE pour des dernières informations ?

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux dates importantes à retenir pour notre arrondissement. Il s'agit pour la première, le 3 février, d'une réunion autour du PLU-H et, pour la seconde, le 5 février, de la première réunion de concertation sur le secteur de Mermoz sud.

M. LE MAIRE.- Merci.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je vais vous remercier pour votre présence, vous souhaiter une bonne soirée et lever la séance.

(La séance est levée à 20 heures 05.).